OFFICIEL

Le deux janvier, jour de prières publiques

Heureux de répondre au noble désir exprimé dans la proclamation de Sor Altesse Royale, le gouverneur du Canada, en date du vingt-quatre décembre, Nous ordonnons que le dimanche, deux janvier prochain, soit dans notre diocèse, un jour de prières publiques pour implorer la faveur " d'une paix prochaine, appuyée sur l'entente et non la haine afin qu'elle soit durable ".

L'acte du chef civil de notre pays nous paraît on ne peut plus louable et est un exemple pour le monde entier. Car, n'en doutons pas, notre salut est dans la prière.

En conséquence, dans toutes les paroisses et chapelles publiques de notre diocèse, on chantera le deux janvier, la messe votive solennelle In tempore belli, telle qu'on la trouve dans le missel et nos livres de chant. A la fin de cette messe,on chantera le psaume Miserere avec l'antienne Da pacem Domine, le verset et l'oraison qui suit. On se sert pour cette messe, des ornements violets. Il n'y a qu'une seule oraison. On omet le Gloria et l'on chante le Benedicamus Domino à la fin.

Les messes basses seront, naturellement, conformes à l'Ordo.

Dans les communautés religieuses, le Saint-Sacrement sera exposé toute la journée. On voudra bien réciter, à l'heure la plus favorable, le psaume Miserere et les litanies des saints.

Hadlestonia

29 décembre 1915.

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.



Dieu lui-m mission de veur), avai rôle de pèr ple de leur saint nom, avec bonhe

avec bonhe
Dieu n'a
mes le soin
nom a été i
un buisson
les fils de
roi d'Egyp
des livres d
hébraïque,
par quatr
I H U H. (

⁽¹⁾ Ces que seglises. On récemment à la avait pens porte de soi en rappelar Dieu qui y des paroiss là que des ca gues, un peu et si bien que remplacée pa les fervents